



Surendettement et banque

Par **Denise13**, le **05/05/2020 à 13:41**

Bonjour,rnrnJ'ai un moratoire à la Banque de France, est-ce que c'est normal que ma banque m'interdit de faire des virements ?rnrnMerci et cordialement.

Par **amajuris**, le **05/05/2020 à 14:55**

bonjour,rnrnsi vous êtes en procédure de surendettement, votre banque doit vous proposer une offre de services bancaires spécifiques.rnrnil est donc possible que votre banque veuille limiter ce type de paiements.rnrnje suppose que le solde de votre compte est suffisant pour permettre ces virements.rnrnvoir ce lien :rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22131>rnrnsalutations

Par **Denise13**, le **05/05/2020 à 16:38**

Merci pour votre réponse, ils m'ont dit c'est comme ça, c'est le fonctionnement de la banque. rnMais par contre, ils me prélèvent la cotisation de service que je n'ai pas. rnQuand je leur demande de me faire ce virement, ils me prennent 6,50e.rnC'est vraiment des voleurs, ça reste mon avis. rnrnCordialement

Par **morobar**, le **06/05/2020 à 11:09**

Bonjour, [quote]nils me prélèvent la cotisation de service que je n'ai pas.[/quote] Il y a belle lurette que les banques facturent la simple tenue d'un compte. Le montant varie selon le nombre de services souscrits, avec ou sans dates de valeur, avec ou sans relevés papier, découverts, accès simple par internet, opérations en ligne, ceci et patati patata. Voir les 50 pages d'une notice tarifaire pour comprendre.